

**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 JUILLET 2025

Nombre de conseillers municipaux élus	07
Nombre de conseillers municipaux en fonction	07
Présents	05
Absent(s) excusé(s)	02
Date de la convocation	31/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix juillet à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Mailholas, sous la Présidence de Monsieur CAZAUX Jean-Michel.

PRESENTS : Mesdames GOUZE Ghislaine, MASSE Magali, SOUILLE Liliane, Messieurs CAZAUX Jean-Michel, FIRMIN Laurent.

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Madame LAMARQUE Marie, Monsieur CARRERE Gérard.
Madame GOUZE Ghislaine a été élue secrétaire.

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025 :**

Le compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

➤ **MARCHE DE TRAVAUX CONSTRUCTION D'UNE HALLE – AVENANT N° 01/01 LOT 6.**

Délibération n° 08/2025

Par délibération n° 13/2023 du 21 décembre 2023 le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer et à exécuter le marché de travaux de construction de la halle.

Le marché concernant le lot 6 – Photovoltaïque a été conclu avec l'entreprise SANS ET FILS SARL pour un montant total de 13 936.98 € HT.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'information donnée lors de la séance du Conseil municipal en date du 10/04/2025 :

l'État a pris un arrêté le 26 mars 2025 modifiant l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment, hangar ou ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts. Il ne sera plus possible de revendre l'électricité des installations ayant une puissance inférieure ou égale à 9 kW comme celle prévue sur la halle.

Il expose à l'assemblée qu'il a pris contact avec l'entreprise Sans et Fils ayant obtenu le marché pour l'installation des panneaux photovoltaïques afin d'étudier la possibilité d'augmenter la puissance de l'installation et de maintenir le projet en tant que tel.

L'entreprise a confirmé la possibilité d'augmenter la puissance de l'installation à 10 kW. Le Maire présente le devis modificatif proposé par l'entreprise avec une baisse de prix de 1376.14 € HT.

Le devis modificatif s'élève à 12 560.84 € HT.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°01/01 pour le lot 6 – PHOTOVOLTAÏQUE et le nouveau montant du marché qui s'élève à 12 560.84 € HT,
- Autorise M. le Maire à signer et exécuter ledit avenant.

Ainsi fait et délibéré à MAILHOLAS, les jours, mois et an que dessus.

➤ MARCHE DE TRAVAUX CONSTRUCTION D'UNE HALLE – AVENANT N° 01/01 LOT 5.

Délibération n° 09/2025

Par délibération n° 13/2023 du 21 décembre 2023 le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer et à exécuter le marché de travaux de construction de la halle.

Le marché concernant le lot 5 – Electricité a été conclu avec l'entreprise SANS ET FILS SARL pour un montant total de 11 987,99 € TTC.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des modifications sont à apporter aux travaux du lot 5 – électricité.

Il présente l'avenant au devis initial proposé par l'entreprise SANS ET FILS SARL qui détaille les modifications suivantes :

- Les appareils et accessoires d'éclairage : suppression d'une alimentation et de détecteurs de mouvements et ajout de 2 simples allumages centres.
- Eclairage de sécurité : suppression de l'alarme incendie type.

L'avenant au devis initial s'élève à 180.30 € HT soit 216.36 € TTC.

Le montant initial du marché est donc modifié comme suit :
10 170.29 € HT soit 12 204.35 € TTC.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°01/01 pour le lot 5 – ELECTRICITE et le nouveau montant du marché qui s'élève à 10 170.29 € HT,
- Autorise M. le Maire à signer et exécuter ledit avenant.

Ainsi fait et délibéré à MAILHOLAS, les jours, mois et an que dessus.

➤ Subventions attribuées aux associations de Mailholas :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que : ainsi qu'il est inscrit au budget communal 2025, une subvention de 300 euros est attribuée à l'ACCA et une subvention de 500 euros à l'association Les clés du prieuré.

➤ Cimetière : gestion des déchets :

Le maire a contacté la CCV pour obtenir un composteur qui permettrait de gérer les déchets verts du cimetière. Celle-ci lui a répondu qu'elle ne les attribuait pour l'instant qu'aux particuliers. Le conseil envisage donc de s'en procurer un sous forme de don d'un particulier à la commune. Par ailleurs, le maire rappelle que les services techniques du Sivom viendront comme chaque année procéder à l'entretien des espaces verts y compris ceux du cimetière lors de l'installation de la fête fin juillet.

➤ Suivi des travaux de la halle :

La construction de la halle est en cours d'achèvement. Par contre, en raison du retard pris dans les travaux à cause en partie des intempéries, les rideaux roulants ne pourront probablement être installés qu'au mois de septembre.

➤ Questions diverses :

- La famille Ancart a adressé un courrier à la commune pour justifier sa demande de concession au cimetière communal. Après lecture de celui-ci par le Maire, il apparaît que cette famille entretient de forts liens avec une famille de la commune suite à de tragiques événements historiques. Le conseil décide donc de donner un avis favorable de façon exceptionnelle à cette demande de concession.
- Il semblerait qu'une chouette effraie soit à nouveau présente à l'église. Le perchoir va donc être réinstallé. Il faudra aussi veiller à refermer la trappe du clocher.
- Le Maire signale qu'un plan de la commune avec mention des circuits eau et électricité a été réalisé par la CCV et est disponible à la mairie pour consultation.
- Suivant l'opérateur auquel on est abonné, il apparaît qu'il est parfois difficile de téléphoner à certains endroits de la commune mais il est désormais possible de signaler les zones blanches sur un site de l'État dédié. Le Maire se tient à disposition des administrés pour y mentionner tout problème de connexion.

Fin de séance : 22H30

Le Maire,
Jean-Michel CAZAUX

